



ANPEA

Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles
10 rue de Valenciennes - 75012 Paris - France

Madame Ségolène ROYAL
Ministre déléguée chargée de
L'Enseignement Scolaire
101 rue de Grenelle
75007 Paris

N/REF/MD/EB/N°498

Paris, le 20 avril 1999

Objet : Discrimination par rapport
aux enfants handicapés en
Seine St Denis.

Madame la Ministre,

Déléguée de la Seine St Denis pour l'ANPEA j'ai été saisie par un groupe de parents de ce département scandalisés par le comportement discriminatoire, vis à vis des élèves handicapés, de parents d'élèves ordinaires et surtout d'enseignants.

En effet, le 26 mai dernier, le conseil d'administration du Collège St Exupéry de Rosny-sous Bois a voté majoritairement contre l'implantation d'une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) en septembre 1999.

Ce grave incident est à ajouter au fait que depuis plusieurs années, aucun collège n'accepte la demande de Madame Le CAM, Inspectrice de l'Education Nationale AIS d'ouvrir leurs classes aux jeunes déficients visuels du département. Ceux-ci sont encore orientés vers Paris (Collège Pierre Villey - INJA) ou la province (Montclair à Angers). Il n'est pas normal non plus qu'un département qui est équipé d'un S3AIS qui normalement doit soutenir dans les classes ordinaires les élèves handicapés visuels de 3 ans à 20 ans, oriente les jeunes à partir de 11 ans vers l'extérieur, avec un coût bien supérieur pour la sécurité sociale (transport-internat) et surtout une désintégration des familles.

Il n'est pas admissible en 1999 que des enseignants aient une telle attitude discriminatoire, sans aucune conséquence pour eux alors qu'il existe une loi N° 90602 du 12.07.90 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé, de leur handicap.

En Suède, lorsque les enseignants ne veulent pas prendre en charge un enfant handicapé ce sont eux qui sont mutés et l'enfant reste dans l'école de son quartier.

Merci, Madame la Ministre, pour ce que vous pourrez initier pour les élèves handicapés de Seine St Denis.

Recevez, Madame la Ministre, mes respectueuses salutations.

Monique Duchateau 